

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4210**

commune (s) : Givors

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Fleury Neuvesel et appartenant à la Ville

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4210**

commune (s) : GIVORS

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Fleury Neuvesel et appartenant à la Ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par suite des travaux de réfection et réaménagement du parc de stationnement du groupe scolaire Paul Langevin situé rue Fleury Neuvesel à Givors, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir la parcelle de terrain nu d'une superficie de 888 mètres carrés constituant l'assiette foncière de ce parc appartenant à la Ville.

Il s'agit de la parcelle cadastrée actuellement AM 159 qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle se ferait à l'euro symbolique, bien libre de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 27 septembre 2010, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu de 888 mètres carrés aménagée en parc de stationnement, située rue Fleury Neuvesel à Givors, cadastrée AM 159 appartenant à la Ville, en vue de son intégration dans le domaine public de voirie communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 800 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, à hauteur de 1 € pour l'acquisition et à hauteur de 600 € pour les frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.